



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE
MISSION DE FAISABILITE POUR
L'AMENAGEMENT DES TRIBUNES FOOT ET
RUGBY AVEC LE CABINET QUATRO
ARCHITECTURE**

**DÉCISION N° AU-19-370
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R 2122-8 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation au Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2017-4933 du 14 novembre 2017 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU le projet de la Ville de Vincennes de réaliser une étude de faisabilité pour la reconstruction des tribunes foot et rugby au Parc Municipal des Sports, Route de la Pyramide et la nécessité d'avoir recours à un bureau d'études spécialisé.

CONSIDÉRANT la proposition du cabinet Quatro Architecture dont le siège social est 10 Avenue Pierre Semard 18100 VIERZON ; d'assurer sa mission de faisabilité ;

D É C I D E

DE SIGNER la proposition du cabinet QUATRO ARCHITECTURE, représentée par Monsieur ALBIZZATI François en qualité de gérant.

Le montant de cette proposition s'élève à 16 500,00 € HT.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191011-lmc1H6774H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/10/2019
Date de Publication : 11/10/2019